

tion statistique doit faciliter la solution des problèmes quotidiens d'administration, en même temps qu'elle procure leur arrière-plan théorique. Une œuvre de cette nature ne peut jamais être finale, son champ d'action étant trop vaste et le besoin d'adaptation aux conditions changeantes étant constant. Et cependant, il est permis de dire que le Bureau embrasse, à l'heure actuelle, les sujets fondamentaux de ce que l'on peut appeler un système national de statistique, organisé de manière à satisfaire les besoins ordinaires du gouvernement, en même temps qu'il permet la superposition de nouvelles voies d'approche ou les changements de direction que les circonstances peuvent exiger, simplement sous forme d'expansion logique et avec un minimum de dérangement. Cette organisation préliminaire et fondamentale, on espère la terminer au cours de l'exercice 1919-20, de sorte que le recensement de 1921 puisse reposer sur de solides bases.

L'avantage culminant d'un système centralisé de statistique réside, peut-être, dans la faculté qu'il offre de découvrir les relations existant entre les phénomènes économiques et sociologiques. Le corps économique et social ne forme qu'un seul tout et doit être considéré en bloc,—quoique souvent les conditions de l'une de ses parties sont plus exactement révélées si on les regarde au travers d'un autre champ d'observation. Le gouvernement est autre chose qu'un groupe de bureaux investis de fonctions administratives: c'est la direction unifiée de la politique nationale, et pour remplir ce rôle, il doit avoir une large vue ouverte sur la marche des affaires. Un office central de la statistique, par son expérience et ses moyens d'action, est tout spécialement apte à l'éclairer. L'organisation du "General Economic Department," au sein du ministère du Commerce du Royaume-Uni et les efforts de certaines universités pour développer les recherches économiques sont un enseignement à ne pas négliger. Nous avons besoin d'un "laboratoire" national pour l'observation et l'interprétation des phénomènes économiques et sociologiques, dans l'intérêt du gouvernement, et pour la production de monographies sur les sujets qui, de temps à autre, s'imposent à l'attention. Il est à remarquer que les récentes tendances du monde scientifique s'écartent du raisonnement purement déductif et se prononcent fortement en faveur de la vérification de ce raisonnement au moyen de données inductives de contrôle. Un service de cette nature ne pourrait être construit sur des fondations meilleures que celles maintenant offertes par le Bureau Fédéral de la Statistique.

On trouvera, page 644, un diagramme donnant le détail de l'organisation du Bureau Fédéral de la Statistique et indiquant les ramifications de chacune de ses onze divisions.

Principales lois du Parlement, appliquées par les ministères du gouvernement fédéral du Canada. Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

(Les nombres entre parenthèses indiquent le chapitre des Statuts Révisés du Canada, 1906 S.R.C. 1906.)

Justice.—Ministère de la Justice (21); Solliciteur général (22); Territoires du Nord-Ouest (62); Yukon (63); Police Fédérale (92); Juges (138); Cour Suprême (139); Cour de l'Échiquier (140); Amirauté (141); Pétition de Droits (142); Code Criminel (146); Pénitenciers (147); Prisons et Maisons de Correction (148); Identification des Criminels (149); Libération conditionnelle (150); Délinquants contumaces (154); Extradition (55); Jeunes Délinquants (7-8 Ed. VII, ch. 40, 1908).

Affaires extérieures.—Les devoirs et attributions de ce département sont définis par la Loi du Département des Affaires Extérieures, 1912 (2 Geo. V, ch. 22) et par la Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales (1-2 Geo. V, 1911), ch. 28) telle qu'amendée par le statut du 3 avril 1914 (4 Geo. V, ch. 5).

Douanes et Revenu de l'Intérieur.—Tarif douanier; Douanes; Expéditions canadiennes (en partie); Maladies infectieuses et contagieuses des animaux (en partie); Insectes et Fléaux destructeurs (en partie); Exportations; Droits d'Auteur (en partie); Inspections du Pétrole et du Naphte. Revenu de l'Intérieur; Revenu Spécial de Guerre, 1915.

Postes.—Administration des Postes; Rentes viagères sur l'Etat; Câble du Pacifique; Colis postaux.

Agriculture.—Fermes et Stations Expérimentales; Inspection et Vente, Partie IX (Fruits et Marques des Fruits); Industrie Laitière; Réfrigération; Entrepôts Frigorifiques; Essais du Lait; Contrôle des Graines; Généalogie du Bétail; Bétail et produits du bétail; Maladies contagieuses des animaux; Viandes et aliments en conserves; Insectes et Fléaux destructeurs; Instruction Agricole.